

# LA GAZETTE

DE CAMPAGNE



**Décembre 2022**

# Table des matières

1) <b>Le mot du Maire</b> .....	3
2) <b>Projet de restauration de la Salle communale &amp; Mairie</b> .....	4
3) <b>Etat civil 2022 (13/12/2022) :</b> .....	6
4) <b>Projet de restauration de l'église</b> .....	7
5) <b>Cimetière</b> .....	8
6) <b>Fibre optique -Elagage</b> .....	9
7) <b>Urbanisme</b> .....	10
8) <b>Routes &amp; Chemins</b> .....	11
9) <b>Déviatation &amp; Rénovation du Pont</b> .....	12
10) <b>Travaux divers :</b> .....	12
11) <b>Modification horaires éclairage public</b> .....	13
12) <b>Cambriolages</b> .....	13
13) <b>Milieu associatif &amp; culturel</b> .....	14
14) <b>Le Château</b> .....	15
15) <b>Nouvelle association : Libérons la Parole</b> .....	17
16) <b>Formation secouristes</b> .....	17
17) <b>Labélisation Nettoyage Sain</b> .....	18
18) <b>Covoiturage</b> .....	19
19) <b>Vœux 2023</b> .....	19
20) <b>RLPI - Publicité, vers une mise en conformité</b> .....	19
21) <b>Communauté de communes – Voie verte</b> .....	21
22) <b>Recensement 16 ans</b> .....	22
23) <b>Note d'information à destination des hébergeurs</b> .....	23

# 1) Le mot du Maire

- L'hiver arrive et c'est après une des périodes les plus chaudes que nous ayons connus que nous redécouvrons ce qu'est le froid.
- 2022 aura encore été une année compliquée, perturbée par le Virus du Covid et nous rappelant chaque jour ce qu'une guerre a comme conséquences.
- C'est ainsi, dans un contexte d'inflation, avec de très grosses interrogations sur le coût de l'électricité, des carburants et sur le coût de la vie en général, que nous aborderons 2023.
- Pour autant, la saison touristique que nous venons de vivre aura été une des meilleures jamais enregistrées et nous aura donné l'occasion de recevoir énormément de visiteurs, toujours émerveillés par notre cadre de vie.
- L'exode des villes est en cours et notre beau village a encore accueilli de nouveaux habitants cette année.
- Le cadre et notre qualité de vie, les différentes animations proposées par nos associations, notamment le CDF qui joue un rôle majeur dans l'animation du village et que je remercie vivement, les très nombreuses activités dans le Parc du château, sont sans aucun doute des atouts qui font de notre commune un endroit sympathique où il fait bon vivre.
- L'équipe municipale s'emploie à améliorer notre cadre de vie et c'est avec un grand plaisir que je vous annonce le début d'un très gros chantier : la restauration du bâtiment Salles + Mairie, qui apportera à Campagne des équipements qui nous font énormément défaut aujourd'hui.
- J'aurai l'occasion de vous parler plus en détail de la vie de notre commune et des projets à venir lors de la traditionnelle Cérémonie des vœux, qui se tiendra le 28 janvier 2023 dans le Château.
- Pour finir, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, une excellente santé et une année 2023 libératrice.

Thierry PERARO

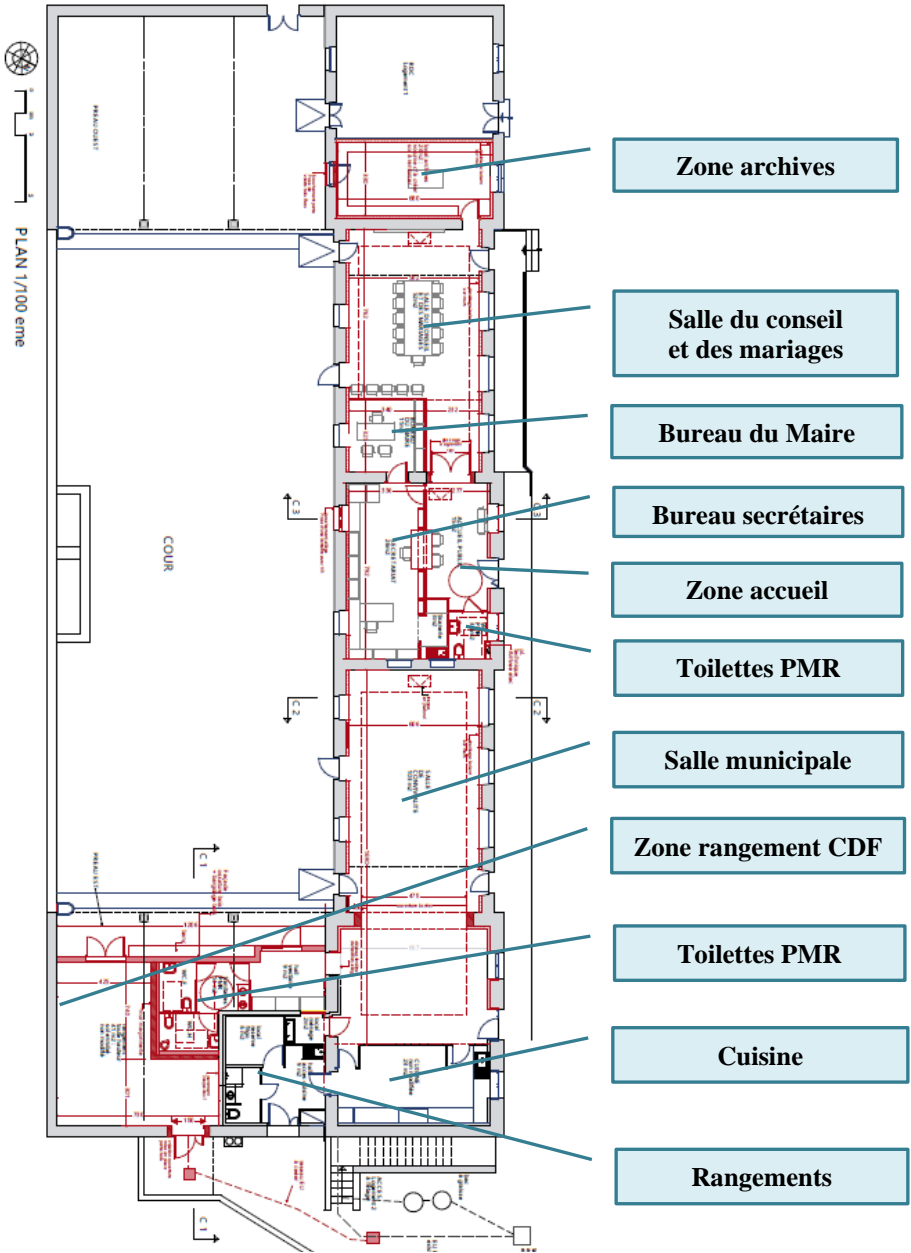
## 2) Projet de restauration de la Salle communale & Mairie

### ➤ Etat des lieux :

- La salle actuelle, relativement petite et peu fonctionnelle ne dispose pas d'un bloc sanitaire adapté et d'une cuisine permettant d'organiser des repas ou des fêtes de famille ; Dans l'état, cette salle peut difficilement être mise à disposition des habitants de la commune ou des associations pour y organiser quoi que ce soit...
- La Mairie est ancienne et a beaucoup souffert ; Elle est désormais inadaptée à son utilisation et a grand besoin d'être repensée et rénovée.
- L'ensemble du bâtiment, mal isolé, est un gouffre énergétique, qui coûte très cher en électricité, sujet sensible en ce moment...
- Comme déjà évoqué dans la dernière gazette, c'est pour cela que la Mairie a lancé un vaste projet de rénovation et de réhabilitation du bâtiment.

### ➤ Objectif du Projet :

- **Salle** : Restauration de l'ensemble du bâtiment afin d'y créer une salle communale avec cuisine, une zone de stockage pour le matériel du Comité Des Fêtes et une zone sanitaire aux normes.
- **Mairie** : Modification de la Mairie actuelle avec un agrandissement dans la « grande salle de classe » et création d'une zone d'archives et d'une zone sanitaire adaptée PMR.
- **Isolation et changement des modes de chauffage** : Les travaux à réaliser prévoient l'isolation complète du bâtiment et le remplacement des modes de chauffage existants.
- **Pôle séniors** : Un des objectifs de la Mairie est également de créer un « pôle séniors » dans la salle. Différentes activités seront organisées, avec l'aide de l'ASEPT notamment, comme des ateliers gymnastique, mémoire... L'idée sera aussi de créer un lieu de rencontre entre les habitants de Campagne, avec la création « d'un club » qui aurait vocation à se réunir toutes les semaines au travers différentes activités... A ce titre toutes les suggestions sont les bienvenues...



**Aménagement du bâtiment après modifications**

➤ **Phasage prévisionnel :**

- Validation du Projet architecte (APD) : 15 novembre 2021
- Validation subventions + Prêts : 15 novembre 2022
- Début des travaux : Janvier 2023
- Réception des travaux : Septembre 2023

➤ **Plan de financement définitif :**

- Coût travaux : 402 001 € TTC
- Honoraires : 63 350 € TTC
- Subventions + FCTVA : 283 692 €
- Commune : 181 868 €

➤ **Transfert Mairie**

- Les travaux vont nécessiter de transférer temporairement la Mairie dans la Salle communale attenante à compter du 27 décembre 2022 et ceci jusqu'en avril 2023.
- Votre Mairie restera ouverte et joignable durant toute la durée des travaux.

### **3) Etat civil 2022 (17/12/2022) :**

- Durant l'année écoulée, nous avons compté à Campagne :
- 4 naissances
  - 3 mariages
  - 1 pacs
  - 8 décès

#### 4) Projet de restauration de l'église



**L'association AREC 24 a vocation à collecter des fonds pour la rénovation de l'église de Campagne**

L'association pour la Restauration de l'Eglise de Campagne en Dordogne (AREC 24) est reconnue officiellement depuis le 15 novembre 2022. Elle a pour mission la collecte de dons et subventions destinés à la restauration et à la mise en valeur de l'Eglise St Jean Baptiste de Campagne, inscrite au titre des monuments historiques.

Ce projet de restauration s'inscrit dans une volonté de sauvegarder le patrimoine communal. En effet, il fait partie d'un programme de réhabilitation qui a été élaboré en trois tranches en partenariat avec l'architecte du patrimoine.

La restauration extérieure de la nef et du clocher de l'église a été réalisée en 2018-2019. Les interventions ont plus précisément concerné les corps d'état suivants : la charpente et la couverture, les parements, les vitraux, les cloches et leur mécanisme. Un système de récupération des eaux pluviales a également été mis en place.

La nouvelle équipe municipale souhaite poursuivre cette opération de valorisation patrimoniale en procédant à la rénovation de la

seconde partie des extérieurs de l'église, du transept, du chœur et de la sacristie. La troisième tranche portant sur les murs intérieurs de l'église étant prévue sur la future mandature.

Les travaux de cette deuxième tranche nécessitent un budget conséquent pour Campagne. Même avec les subventions de la Direction Régionale des Affaires culturelles, du Conseil Départemental et de la Région Nouvelle Aquitaine qui couvriront nous l'espérons, environ 70 % du montant estimé, plus de 60 000 euros resteront encore à la charge de la commune. Par l'intermédiaire de l'association dédiée « Association pour la restauration de l'Eglise de Campagne en Dordogne, AREC 24 » celle-ci lance donc un appel aux dons pour boucler le financement des travaux. Les entreprises, les associations, les particuliers peuvent contribuer à la collecte. Les dons sont déductibles "de l'impôt sur le revenu (IR) des personnes physiques à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, un don de 100 euros représente une réduction d'impôt de 66 euros". Pour les entreprises la défiscalisation est de 60%.

## 5) Cimetière



- Une partie du cimetière est très ancienne (1810) et comprend de très anciennes sépultures, pour la plupart en état d'abandon.
- Aussi, la Mairie a engagé depuis 4 ans les démarches légales nécessaires à la reprise de 44 concessions considérées comme abandonnées et la procédure sera terminée en janvier 2023.
- Les différents éléments bâtis seront retirés des emplacements concernés et le cimetière sera « réorganisé » dans la mesure du possible, libérant ainsi des places pour une population Campagnarde en augmentation sensible.



## 6) Fibre optique -Elagage



➤ Le projet d'installation de la fibre optique au pied de chaque propriété habitée de Campagne (FTTH) est porté par Périgord Numérique et avance bien.

➤ Après une longue période d'étude avec la Mairie, la Société NGE et la société la CYPRIOTE ont attaqué de nombreux chantiers sur la commune.

➤ Les travaux vont se poursuivre tout l'hiver pour être terminés avant

l'été 2023. La fibre devrait être disponible pour les abonnements avant la fin d'année 2023.

- De très nombreux pylônes seront remplacés à cette occasion, en espérant que cela permettra de remettre ces infrastructures vieillissantes en ordre. En effet, quand le cas se présente, il est devenu très compliqué ces derniers temps de faire réparer ou remplacer les nombreux poteaux cassés, penchés et fils décrochés...
- D'autre part, NGE nous signale que la pose des câbles de fibre est fortement perturbée par le fait que les fils passent très souvent dans les arbres en bord de route.
- Il est rappelé que les propriétaires riverains ont pour devoir **d'entretenir les abords des routes et chemins publics.**
- Lors de l'avancée du chantier, là où cela sera nécessaire NGE sera obligée de se substituer aux propriétaires et faire élaguer les arbres gênants. Suivant les cas, cette prestation sera refacturée aux propriétaires...
- **Certaines personnes ont réalisé les travaux d'élagage ou sont en train de le faire et la Mairie demande à tous les autres propriétaires concernés de bien vouloir faire le nécessaire au plus vite.**

- Nous vous rappelons également que l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres.

## 7) Urbanisme

### ➤ **Urbanisme (Au 17/12/2022) :**

- 2022 sera encore une année forte pour les demandes de travaux, demandes de permis de construire, achats et ventes de biens.
  - 1 Autorisation préalable Enseigne
  - 1 Autorisation ERP
  - 18 Certificats d'Urbanisme
  - 26 Déclarations Préalables
  - 6 Déclaration Intention d'Aliéner
  - 2 permis d'aménager
  - 8 Permis de construire
  - Plusieurs dossiers présentés au Guichet unique.
- La Mairie vous rappelle que dans la majorité des cas, des autorisations sont nécessaires avant de réaliser des travaux. De nombreux « oublis » ont été constatés, ce qui n'est pas sans poser de problèmes aux propriétaires lors des ventes de biens ou des contrôles effectués par les impôts ou le cadastre...
- Nous vous rappelons également que des attestations de début et de fin de travaux sont obligatoires et qu'elles doivent être envoyées à la Mairie.
- Là encore, ces attestations sont systématiquement demandées en cas de vente de maisons et propriétés.



## 8) Routes & Chemins

### ➤ **Voirie communale**

- Les traditionnelles opérations de goudronnage et de reprise de voirie ont été réalisées cet été pour un montant avoisinant les 15 000 €.
- Les interventions ont porté sur les zones suivantes :
  - Route de la Faravie
  - Chemin des Forges
  - Route de la Vergnolle
  - Route de Rocqueville
  - Route de la Guillarmie
  - Route de Bellot
  - Route de Fongibe
  - Route de Ménard
  - Route du Muscle
- Les trous ont été bouchés dans les chemins communaux empierrés.
- Pour mémoire, la longueur de voirie classée sur la commune est de 22 km.

### ➤ **Chemin du Petit Champ :**

- La sortie du Chemin du Petit Champ sur la Départementale est dangereuse.
- Différentes solutions ont été étudiées pour sécuriser cette sortie de façon optimale, mais n'ont pas pu aboutir faute d'accord sur l'acquisition du foncier nécessaire.
- Afin d'améliorer la situation existante, la Mairie termine l'acquisition d'un terrain qui permettra d'élargir la sortie actuelle.
- Les travaux de chaussée devraient être réalisés en 2023 et 2024.

### ➤ **Fauchages – Elagage**

- Les opérations de fauchage des banquettes et des talus ont été réalisées 2 fois cette année. (Interventions perturbées par les interdictions liées à la sécheresse)
- L'élagage d'arbres a été réalisé par la commune en bordure de la Route du Muscle et à Cabans.
- Des opérations de débroussaillage ponctuelles de certaines zones ont également été réalisées.

## 9) Déviation & Rénovation du Pont

- Le projet de déviation est toujours en cours ; les différentes études sont désormais terminées et les autorisations sont en cours de finalisation. Comme vous le savez certainement, le projet débutera par des fouilles archéologiques.
- Nous attendons impatiemment la réalisation de ce très ancien projet, aujourd'hui vital pour la sécurisation du Bourg et la pleine exploitation du Château et de son Parc.
- Le pont de Campagne, comme tous les autres alentours, doit être resuivi et de très gros travaux doivent y être réalisés. Les études sont en cours et les travaux devraient se réaliser dans la basse saison touristique, fin 2023 ou 2024.

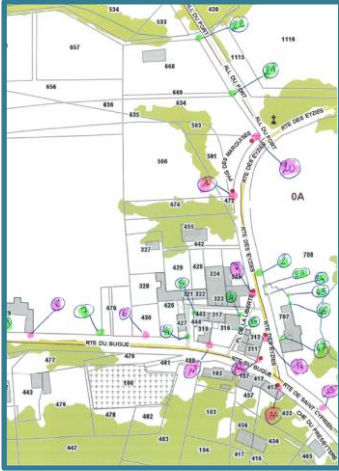
## 10) Travaux divers :

- Beaucoup de travaux ont été réalisés sur les bâtiments communaux :
  - Grosse opération de rénovation d'un logement à côté de la Mairie.
  - Restauration / remplacements de volets
  - Peintures
  - Réparation des chéneaux de la toiture de la Mairie
- Création de places de vélos (afin de permettre d'accrocher les vélos électriques avec un antivol)



- Plusieurs lavoirs et sources ont été remis en état.
- Un resuivi de la toiture du cœur de l'église est programmée.

## 11) Modification horaires éclairage public



- La volonté de la municipalité est d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.
  - Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.
  - Des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon fonctionnement du trafic et la protection des biens et des personnes ont donc été prises.
- Des modifications d'horaires d'allumage et d'extinction de certains candélabres vont donc intervenir début 2023.
  - En période de fête ou d'événement particulier, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.



## 12) Cambriolages



La période des fêtes est propice à certains démarchages sauvages, aux domiciles des personnes âgées le plus souvent. Des personnes se présentent chez vous en prétendant être missionnés par la Mairie, ce qui n'en est rien ! Ne laissez pas entrer ces personnes chez vous. En cas de doute, si les personnes se font insistantes, composer immédiatement le 17 et appeler la Gendarmerie.

### 13) Milieu associatif & culturel

- En 2022, le montant des subventions aux associations alloué par la Mairie s'élève à 5430 €.
- En 2022, le Comité des fêtes a organisé :
  - La chasse aux œufs géante dans le parc du château, le lundi 18 avril ; cette 1<sup>ère</sup> manifestation de l'année a été organisée avec le Bugue ;
  - La Randonnée des Marquis le dimanche 8 mai ;
  - Le week-end des 24/25/26 Juin, un loto / un repas et un vide grenier ont été organisés pour la fête de la Saint Jean ;
  - Le 15 Juillet et le 5 Août, le Comité a organisé un Pique-nique gourmand dans le cadre des soirées « ciné-passion » ;
  - Le 1<sup>er</sup> week-end de septembre (les 2, 3 et 4 septembre), s'est déroulée la traditionnelle « Fête de la rentrée » avec un loto / un repas et un vide grenier ;
  - Et le dimanche 16 octobre, une randonnée pédestre a été organisée dans le cadre d'Octobre Rose (au profit du dépistage du cancer du sein). Celle-ci a rassemblé une centaine de personnes que nous remercions tous pour leur générosité au profit de la ligue.
  - La Mairie tient également à remercier les organisateurs qui se sont énormément investis dans l'organisation de cette manifestation.



- Notre petite salle communale a quant à elle accueilli plusieurs séances de « Sports séniors » avec l'ASEPT, des cours de gym, des Ateliers MSA, et maintenant des Ateliers mémoire.

- La saison s'est clôturée avec deux événements sur le thème du Bien-Etre : la journée Sport Séniors du 29 septembre et la Journée Environnementale du samedi 15 octobre.



- Des visites commentées sur l'histoire du village et du château ont également été organisées lors de la Fête du Grand site de France et ont connues une grosse affluence.
- Dernière actualité : les décorations de Noël ont été mises en place le samedi 3 décembre après-midi. Nous remercions les bénévoles qui se sont déplacés pour l'occasion.



## 14) Le Château

- En 2022, la fréquentation du « Domaine de Campagne », fortement perturbée par les grosses vagues de chaleur, aura été de 53 000 personnes pour le Parc et de 11 000 entrées pour les expositions dans le château.
- Le Parcours Terra Aventura a lui aussi attiré encore plusieurs milliers de visiteurs.

- Les activités se sont succédées, mêlant les animations « été actif » destinées au jeune public aux activités culturelles comme les concerts de Musique en Périgord ou les pièces de théâtre de différentes compagnies.
- A noter que fin juillet, dans le cadre du festival des Musiques du monde de Montignac, nous avons eu la chance de voir évoluer dans le Parc un groupe de danseurs Mexicains et des musiciens Béninois.



### Conférence « A la découverte de la Vallée de la Vézère »



Le 4 novembre 2022, s'est déroulée dans la salle communale une conférence sur la construction de nos paysages qui a réuni une cinquantaine de Campagnards et voisins.

Le territoire du Grand Site de France « Vallée de la Vézère » bénéficie d'un patrimoine emblématique et exceptionnellement dense,

résultant d'une occupation humaine de près de 400 000 ans et dont les différents marqueurs, à travers les époques se retrouvent dans les paysages actuels.

La présentation et les connaissances de Christophe Vigerie, avaient pour objectif de favoriser la découverte du Grand Site et d'en comprendre la construction des paysages. La présentation interactive abondamment illustrée d'environ 2 heures a enchanté les participants.



## 15) Nouvelle association : Libérons la Parole



- L'association « Libérons la Parole » s'est créée en juin 2020 dans le but de venir en aide aux personnes qui ont été victimes d'inceste et autres agressions sexuelles pendant l'enfance. De manière générale, l'objectif de l'association est de briser le silence qui entoure ce sujet, en organisant des cercles de paroles, divers ateliers d'expression, en créant des supports de sensibilisation et de prévention.
- La municipalité de Campagne a eu l'occasion de rencontrer une première fois cette association lors de l'évènement organisé le 18 septembre 2022 à Campagne, et a décidé de lui apporter son soutien actif. Libérons la Parole sera donc très prochainement domiciliée à la mairie de Campagne. L'association souhaite avant tout permettre aux personnes ayant été victimes de ce type d'agressions, de sortir de l'isolement. Si vous êtes dans ce cas, une personne formée à l'écoute et à l'accueil des victimes vous répondra par téléphone au 0656685941, par e-mail à "libéronslaparole24@gmail.com". Retrouvez toutes les informations sur la page facebook de l'association : @liberonslaparole24. Ensemble on est fort.es !

## 16) Formation secouristes

- La Mairie a organisé une formation au diplôme PSC1 de l'ensemble de son personnel et de 2 personnes par association de Campagne.
- Cette formation a été réalisée en mai 2022 par les pompiers et l'ensemble des participants a été diplômé.
- Des sessions plus courtes auront lieu pour apprendre à se servir des défibrillateurs notamment. (*Fonction de la disponibilité de la salle qui sera en travaux pour un moment*)



## 17) Labélisation Nettoyage Sain



- La Communauté de Communes Vallée de l'Homme est porteuse d'une démarche globale de santé environnementale qui s'inscrit dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).
- Le label « Nettoyage Sain » est décerné par l'association Habitat Santé Environnement (HSEN) aux acteurs qui s'engagent en faveur de la préservation de la santé humaine et de la planète à travers des actions pérennes et des changements comportementaux.
  - La Mairie de Campagne a emboîté le pas aux agents de la CCVH en formant son personnel avec le docteur Isabelle Farbos, spécialisée en biologie moléculaire et santé environnementale, et en appliquant ces pratiques vertueuses à son échelle et s'est vue décerner le label en octobre 2022.
- Les restaurateurs, entreprises et habitants de la commune peuvent bénéficier gratuitement de cette formation. *(Merci de contacter la Mairie)*



## 18) Covoiturage



- Plusieurs personnes nous ont fait savoir qu'elles seraient intéressées par du covoiturage afin de mener les enfants à l'école ou pour aller au travail.
- La Mairie se propose de recueillir toutes les demandes des personnes intéressées et de les mettre en relation...

## 19) Vœux 2023

- La traditionnelle cérémonie de vœux se tiendra le samedi 28 janvier 2023 à 17 heures, au Château de Campagne.
- A l'occasion des Fêtes de fin d'année, la Mairie a le plaisir d'offrir une boîte de chocolats aux plus de 75 ans inscrits sur la liste électorale de Campagne.

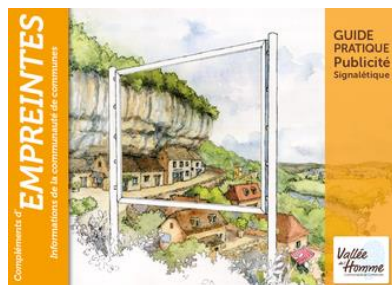
## 20) RLPI - Publicité, vers une mise en conformité

### La publicité sauvage a des impacts forts sur nos paysages.

- Trop de panneaux au bord de nos routes de campagne ou dans nos villages dégradent l'environnement visuel, pose des problèmes de sécurité routière et la multiplicité des supports publicitaires nuit à la lisibilité de l'information.
- En 2020, la Communauté de Communes a élaboré un règlement local de publicité qui précise les règles en la matière. Ce règlement s'appuie sur la réglementation nationale en vigueur depuis 2015.
- Dans un premier temps, la communauté de communes a mis en place les outils nécessaires pour informer sur ce sujet complexe.

## Communication et pédagogie

- Un guide pratique de la publicité, a valeur pédagogique, a été diffusé sur les communes afin que les professionnels s'approprient les règles. Ce guide définit les différents supports publicitaires, explicite la réglementation dans les différents secteurs, indique les règles à appliquer et les autorisations à demander pour l'implantation d'une publicité, enseigne ou pré-enseigne.
- Après deux ans, le constat suivant s'impose : les panneaux non autorisés n'ont pas été retirés, de nouveaux panneaux sont continuellement installés sans autorisation...



## Phase de concertation active

- Au début de l'année, les services de l'Etat, ont alerté les élus sur cette problématique, demandant d'agir dès à présent plus fermement.
- Une campagne de mise en conformité de la publicité est donc lancée depuis le printemps. Peu à peu l'intégralité des communes de la Communauté de Communes seront visitées par les services compétents.
- Les différentes étapes :
  - Les annonceurs ou propriétaires des panneaux en infraction recensés seront identifiés et contactés par mail : demande de mise en conformité ou de retrait du panneau
  - Un contact téléphonique permettra d'expliquer la règle en matière de publicité si nécessaire
  - Sans réaction du professionnel, la procédure administrative de mise en demeure sera engagée.
- Pour en savoir plus consulter le site [cc-valleedelhomme.fr](http://cc-valleedelhomme.fr) rubrique publicité.

## 21) Communauté de communes – Voie verte



➤ Le projet de Vélo Route Voie Verte de l'intercommunalité ambitionne de relier le nord et le sud de la vallée (60km), de Limeuil à Aubas, et rejoindre les autres Vélo Routes Voies Vertes nationales situées aux deux extrémités :

- Au nord, elle sera reliée à la Flow Vélo qui est un itinéraire traversant la Dordogne et allant jusqu'en Charente maritime.
- Au sud, l'itinéraire rejoint le projet de Vélo Route Voie Verte, V91, qui longe la vallée de la Dordogne et permet de rejoindre le Lot et la Gironde. **Cet itinéraire est en partie réalisé.**

- Cet itinéraire reliant Les Eyzies à St Chamassy constitue ainsi la première tranche de ce projet global.
- Le tracé de la Vélo Route Voie Verte est issu de la volonté de venir s'inscrire au cœur de la vallée de la Vézère, en suivant le fil de la rivière. Il emprunte en grande partie des chemins existants type chemins ruraux mais également des anciens chemins de halage. Ces chemins, quasi invisibles aujourd'hui, accompagnaient la rivière qui était alors une voie de communication importante pour la vallée. Seulement 3,5 km de l'itinéraire sont en création.

## 22) Recensement 16 ans



- Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, filles et garçons, âgés de 16 ans, doivent se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur 16e anniversaire. Vous êtes devenu français entre 16 et 25 ans ? Vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.
  - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>
- Le recensement citoyen (ou recensement militaire) est une formalité indispensable pour pouvoir se présenter à certains concours et examens : CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire (y compris la conduite accompagnée).
- Afin de réaliser le recensement dans les meilleures conditions, il faut se munir des pièces suivantes :
  - Pièce d'identité du jeune concerné
  - Livret de famille ou copie d'acte de naissance avec filiation (datant de moins de trois mois)
  - Justificatif de domicile récent
- Il est conseillé que l'adolescent qui effectue son recensement soit présent, car il doit signer certains documents. Toutefois, jusqu'à 18 ans, son représentant légal peut effectuer la démarche.

## 23) Note d'information à destination des hébergeurs

- Vous êtes un hébergeur ou vous souhaitez le devenir, pour cela, nous vous rappelons les obligations à respecter :
- **1 - La déclaration en mairie** pour location de meublé de tourisme ou bien chambre d'hôtes.
- En cas de non-déclaration, exposition à une contravention de 450€ pour une personne physique et 2250€ pour une personne morale.
- **Déclaration à refaire en cas de changement (période d'ouverture, classement, capacité où adressage qui vient d'être mis en place ou qui va l'être sur votre commune).**
- **2- La taxe de séjour** est instaurée au réel sur notre Communauté de Communes Vallée de l'Homme depuis le 1 janvier 2019.
- Collectée du 1er janvier au 31 décembre, et à 2 périodes de reversement :
  - Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mai : date limite au 15 juin
  - Du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre : date limite au 15 novembre
- Premier cas de figure :
  - Les vacanciers réservent directement auprès de l'hébergeur : ce dernier collecte la taxe auprès des plus de 18 ans, fait la déclaration et la reverse aux dates indiquées.
- 2<sup>ème</sup> cas de figure :
  - Les vacanciers réservent sur une plateforme (Airbnb, Abritel, Gîte de France) : c'est à l'opérateur de la plateforme de faire la collecte directement et d'assurer le reversement.
  - **L'hébergeur doit déclarer que ces locations se font via les intermédiaires, sous peine de frais de non-déclaration.**
- Votre site de déclaration en ligne de la taxe de séjour : <https://taxe.3douest.com/lascauxdordogne.php>
- Votre contact pour information : Françoise DELIBIE  
[taxedesejour@lascaux-dordogne.com](mailto:taxedesejour@lascaux-dordogne.com)



Mairie de Campagne - Imprimé par nos soins  
Téléphone : 05.53.07.31.85  
Site internet : [Campagne-en-perigord.fr](http://Campagne-en-perigord.fr)  
Email : [mairie@campagne-en-perigord.fr](mailto:mairie@campagne-en-perigord.fr)